

Le contrat, un outil d'ouverture de la science

Ouvrir ses publications et préserver ses droits : quelles solutions ?

Programme "Parlons Science ouverte" du CCSD | 12 mars 2024

Daniel Battesti, MSH de Dijon (UAR3516, CNRS-uB)
Cécile Beauchamps, Presses universitaires de Caen



Conserver ses droits dans une relation contractuelle



Art. 30 de la Loi pour une République numérique

1 faculté donnée aux auteurs·trices pour une exploitation non commerciale secondaire des articles malgré une cession exclusive



Art. L. 132-8 du code de la propriété intellectuelle

1 cession sans exclusivité ou avec une exclusivité limitée :

- négociée par l'auteur·trice
- proposée par l'éditeur



Plan

1. Le groupe de travail “Droit d’auteur” du réseau Médecin
2. Un contexte et des pratiques de publication (STM / SHS)
3. Des modèles de contrat modulaires
4. Des options d’ouverture des modèles de contrat





réseau

Médici

Métiers de l'édition scientifique publique

Le réseau Médici

Temps forts, les journées Médici

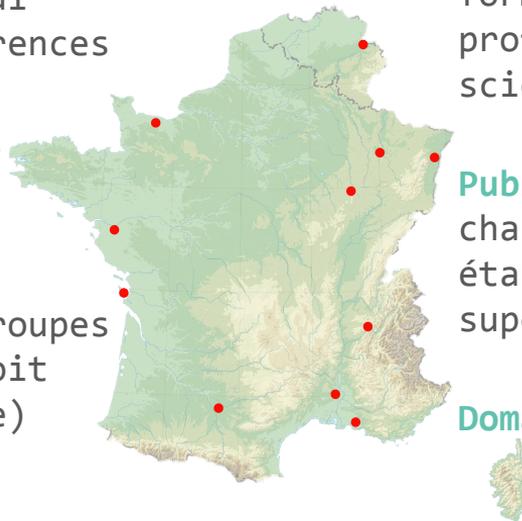
Depuis 2010, 11 rencontres qui s'articulent autour de conférences plénières et d'ateliers

Liste de diffusion

Autour de 800 abonné·es

Organisation

Un comité de pilotage et 4 groupes de travail (Accessibilité, Droit d'auteur, Formation et Veille)



Missions : un réseau d'actions, de formations et de partage pour les professionnel·les de l'édition scientifique publique

Public : toute personne actrice d'une chaîne éditoriale, exerçant dans un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Domaine : toutes les disciplines



Le groupe de travail «Droit d'auteur» du réseau Médici

Création du groupe
de travail
« Droit d'auteur »
en 2013 lors des
quatrièmes journées
du réseau Médici

Rédaction de
recommandations et de
modèles de contrat à
partir de janvier 2017
avec le soutien du CoSO,
de l'Aedres et de
Métopes



Un groupe de travail a réalisé des modèles de
contrats spécifiques pour l'édition publique
adaptés à la science ouverte. Sont proposés des
contrats de cession de droits d'auteur, sur une
contribution dans un périodique et à un ouvrage
collectif. Ils sont diffusés sous licence CC0 et
peuvent être librement adaptés en fonction des
politiques éditoriales.

<https://www.ouvrirelascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/>





2017-2021
4 membres



Actuellement
10 membres



Juriste

Anne-Laure Stérin

Recommandations sur HAL

- ✓ Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d'une revue scientifique

Modèles de contrats et conventions sur le site Ouvrir la science

A. Contrats et convention pour un périodique

- ✓ A1 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, **sans exclusivité**
- ✓ A2 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, **avec exclusivité pour une durée limitée**
- ✓ A3 Recommandations pour la rédaction d'une convention entre une revue et un éditeur

B. Contrats pour un ouvrage collectif

- ✓ B1 Contrat d'édition d'une contribution dans un ouvrage collectif, **sans exclusivité** ni rémunération
- ✓ B2 Contrat de directeur d'ouvrage : missions du directeur effectuées à titre gracieux

C. Contrats d'édition pour une monographie

- ✓ C1a Contrats d'édition **avec exclusivité pour une durée limitée** et avec rémunération
- ✓ C2a Contrats d'édition **sans exclusivité** et avec rémunération
- ✓ C2b Contrats d'édition **sans exclusivité** ni rémunération

✓ déjà accessible

✓ prochainement accessible

✓ à établir



Un contexte et des pratiques de publication

STM



Péremption plus rapide
des données



Éditeurs moins nombreux
avec des catalogues plus
importants



SHS



Articles ET
monographies/chapitres

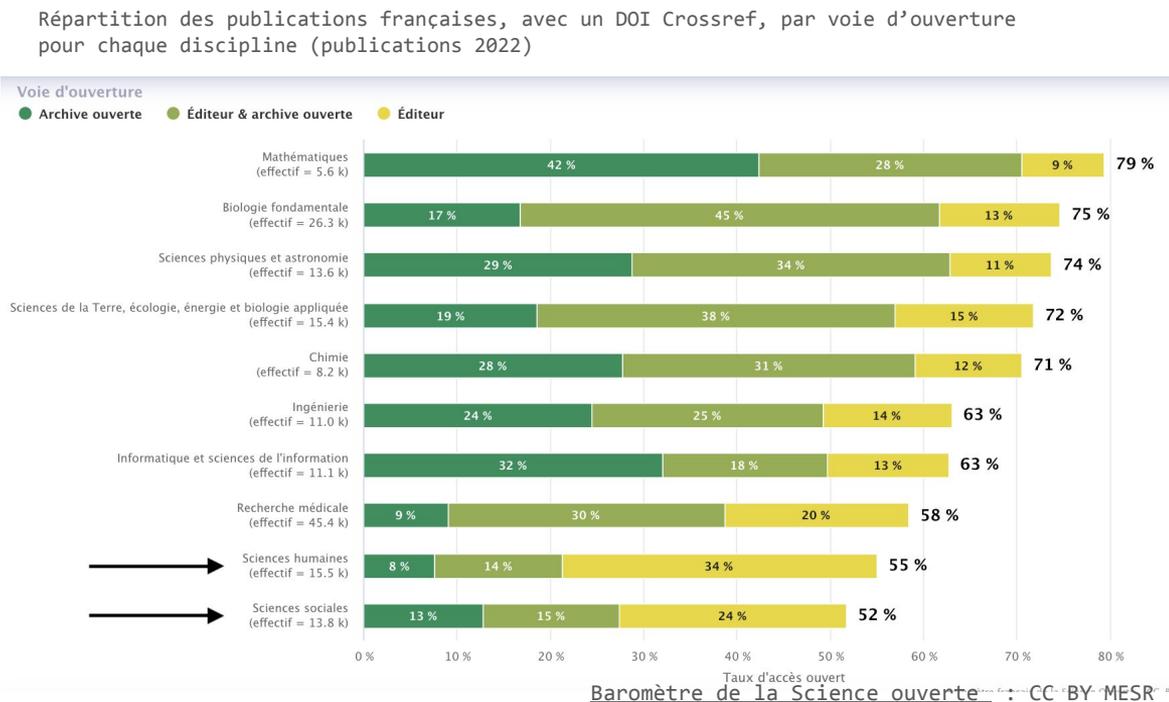


Version acceptée
revue par l'éditeur





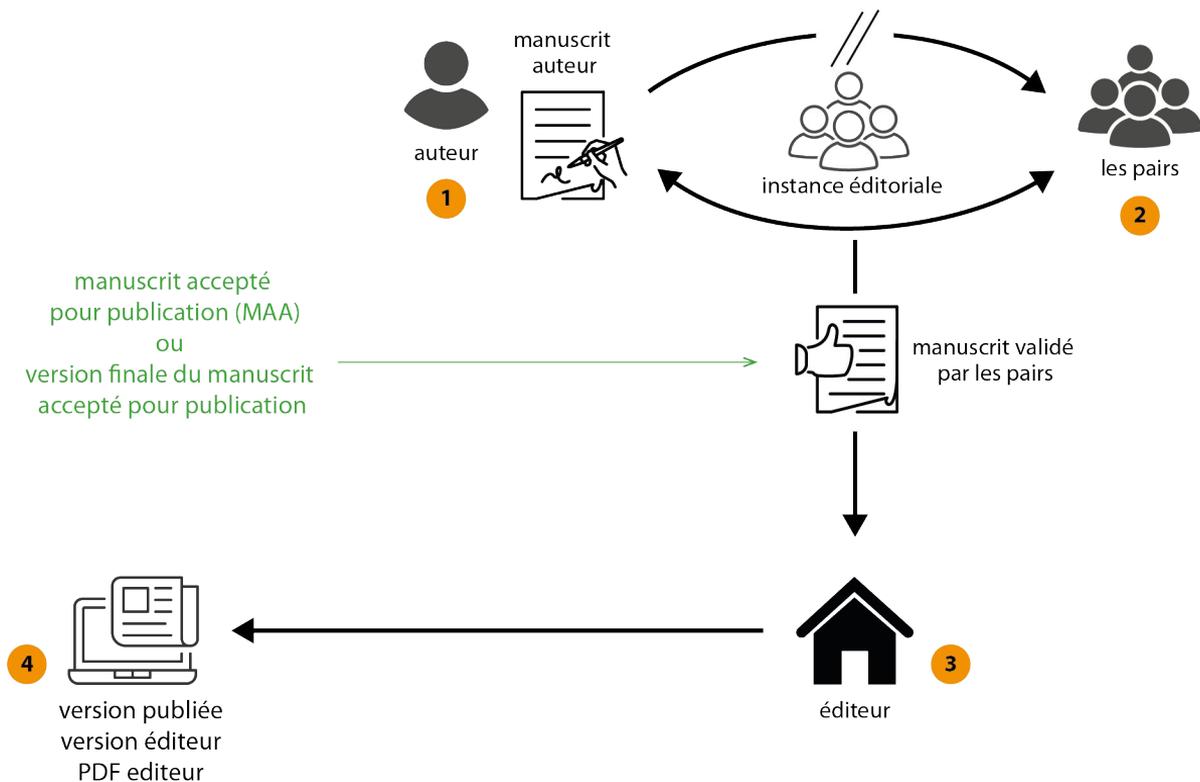
Paysage de l'édition scientifique : pratiques des scientifiques et coûts associés (rapport DDOR, printemps 2022, p.10)



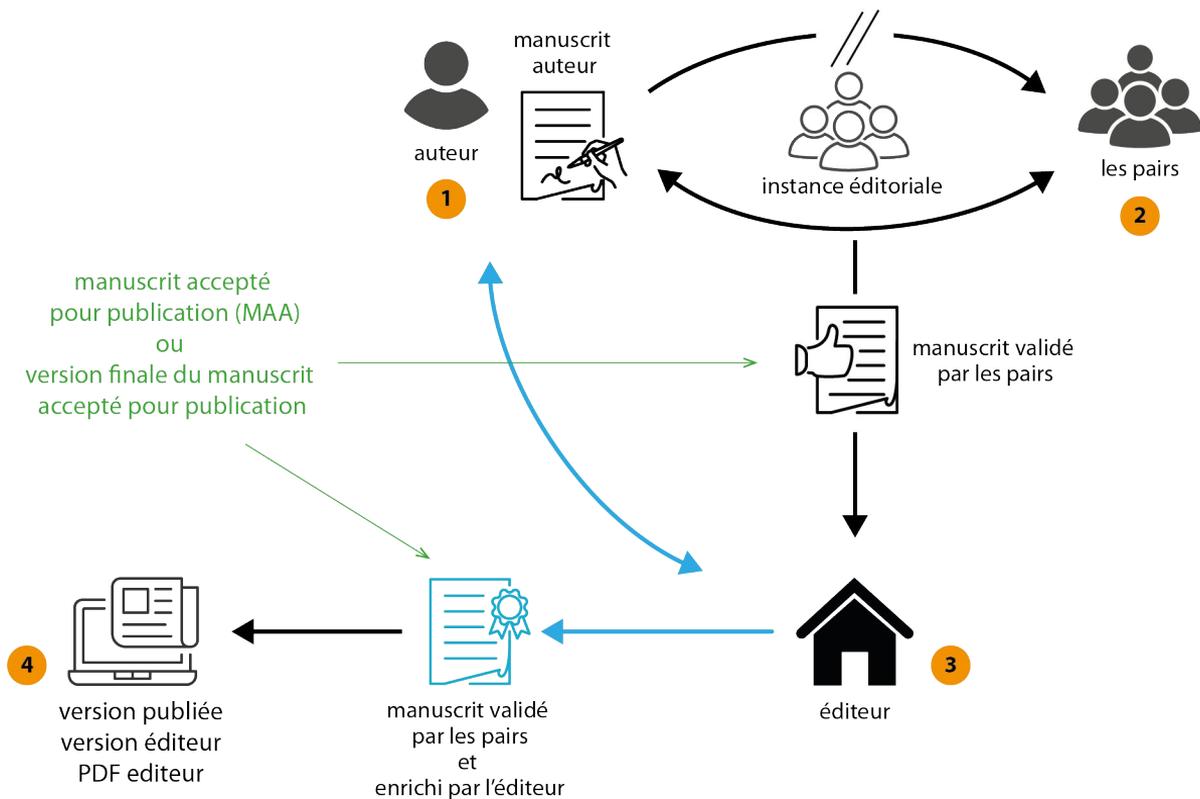
La domination des multinationales de l'édition est nettement moins écrasante en SHS qu'en STM

L'ouverture en accès ouvert est effectuée essentiellement par les éditeurs en SHS

Les versions du manuscrit en STM



Les versions du manuscrit en SHS



Des modèles de contrat modulaires

En vert des commentaires pour
La compréhension du contrat

En rouge des options à choisir et des
informations à compléter

En bleu des paragraphes optionnels

Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Les textes en vert sont des commentaires, à supprimer avant tout envoi à l'Auteur (défini ci-après, au niveau du premier soussigné).

Les textes en rouge proposent des options à choisir ou des informations à compléter par la Revue (défini au niveau du premier commentaire ci-dessous).

Les textes en bleu sont optionnels. C'est à la Revue de voir si elle préfère les conserver ou non.

*Le présent contrat est établi entre l'Auteur et la structure éditrice du Périodique (appelée la Revue) **qui a la maîtrise du contenu scientifique des numéros**, peu importe que celle-ci assure toutes les étapes de la chaîne de publication (le travail éditorial, la fabrication et la diffusion de la Revue), ou qu'elle contractualise avec une maison d'édition pour que celle-ci effectue tout ou partie de ces étapes.*

C'est au moment où l'on informe l'Auteur que sa contribution est acceptée pour publication dans le Périodique que ce contrat doit être envoyé. Il permet de rappeler à chacune des parties ses obligations respectives.

Toutefois, il se peut que la Revue souhaite confier à la maison d'édition (appelée l'Éditeur) le soin de faire signer ce contrat par les Auteurs. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir auparavant, dans un contrat établi entre la Revue et l'Éditeur, les modalités de signature des contrats entre les Auteurs et l'Éditeur au nom et pour le compte de la Revue.

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

demeurant

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et

< indiquer ici le nom de la structure éditrice (exemple : l'université X, l'association de loi 1901...) et son adresse postale complète >, représenté(e) par sa/son président(e), Madame / Monsieur _____.

< option 1. Au cas où la personne signataire est le représentant légal de la personne morale indiquer ici le titre (exemple : président(e) d'université ou d'association) ainsi que les prénom et nom du représentant légal de la structure éditrice >

< option 2. Au cas où la personne physique qui est nommée ici signe ce contrat parce qu'elle dirige le « service éditorial » mais qu'elle n'EST PAS le représentant légal de la personne morale ayant la tutelle du Périodique ou du service éditorial, indiquer ici le titre ainsi que les prénom et nom de la personne signataire du présent contrat, et préciser ensuite, par délégation de signature de Madame/Monsieur < indiquer ici le titre ainsi que les prénom et nom du représentant légal de la personne morale ayant la tutelle de ce service éditorial >

ci-après dénommé(e) la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *Titre du Périodique*, sous le numéro ISSN N° ISSN, ci-après dénommé le « Périodique ».

dont elle a confié la publication, la diffusion et la commercialisation à **Nom de l'Éditeur**, ci-après dénommé(es) l'Éditeur /dont elle a confié la diffusion et la commercialisation à **Nom de la plate-forme de diffusion**.

Il est utile de prévoir un premier paragraphe qui présente les formes d'exploitation prévues (multisupport/imprimé/numérique, plate-forme de diffusion numérique, etc.) ainsi que la politique de diffusion du Périodique choisie par la

Des modèles de contrat modulaires

- Le GT ne fixe pas de politique en matière d'accès ouvert ou d'accès libre
- Les modèles :
 - offrent des **options** qui vont de l'accès ouvert à l'accès libre
 - proposent des **définitions** précises (MAA) en tenant compte des pratiques disciplinaires
 - prennent en compte les **contraintes financières** de chaque structure



Des options d'ouverture des modèles de contrat

L'éditeur pratique un accès ouvert natif sans APC

Dès le préambule du contrat, l'éditeur expose les modes de diffusion qu'il pratique (ouverture immédiate de l'HTML et progressive des autres formats, sur quelle plateforme, etc.)



Des options d'ouverture des modèles de contrat

Type et durée de la cession

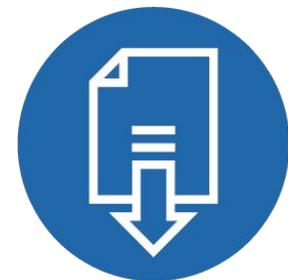
- Cession sans exclusivité
 - ✓ A1 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique
 - ✓ B1 Contrat d'édition d'une contribution dans un ouvrage collectif, sans rémunération
 - ✓ C2a Contrats d'édition avec rémunération
 - ✓ C2b Contrats d'édition sans rémunération
- Cession avec une exclusivité limitée dans le temps
 - ✓ A2 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique
 - ✓ C1a Contrats d'édition avec rémunération



Des options d'ouverture des modèles de contrat

Faciliter et étendre le dépôt dans les archives ouvertes

1. définir ce qu'est le MAA
2. si pas d'autorisation de dépôt du PDF éditeur alors l'éditeur envoie le MAA à la demande de l'auteur
3. délai du dépôt du MAA : embargo prévu par LRN ou dès publication, voire dès que l'auteur le souhaite
4. délai du dépôt du PDF éditeur si accepté dès publication ou après embargo
5. avec ou sans licence Creative Commons



Des options d'ouverture des modèles de contrat

Pratiquer un accès libre en proposant des licences de réutilisation

- expliciter les modalités de diffusion : avec ou sans licence CC
- en cas de diffusion avec licence CC, l'autorisation est demandée à l'auteur et les conditions de réutilisation sont clairement précisées

Le contrat est ainsi un moyen d'obtenir l'indispensable consentement éclairé de l'auteur





Des contrats pour ouvrir la science : quels usages ?

- Nombre de revues utilisant ces modèles : plus de 200
- Cession non exclusive : 61 %
- Cession non exclusive et/ou cession exclusive limitée dans le temps : 75 %
- Licences les plus utilisées :
 - BY NC ND
 - BY
 - BY SA
 - BY NC SA
 - BY NC
 - BY ND



Merci !

<https://medici.cnrs.fr/>

Contact : medici@listes.huma-num.fr

Pour le GT "Droit d'auteur" : Daniel Battesti, Cécile Beauchamps, Isabelle Gras

